

AnimalPolitique

Le Manifeste



AnimalPolitique

30 propositions
pour mettre la condition animale
au cœur des enjeux politiques

Sommaire :

Le collectif AnimalPolitique	p. 3
Préambule	p. 5
Animaux d'élevage	p. 7
Expérimentation animale	p. 9
Divertissements et spectacles	p.11
Animaux de compagnie.....	p.13
Faune sauvage	p.15
Animal et société	p.17
Organisations participantes	p.18

Le collectif AnimalPolitique

Malgré l'intérêt croissant des Français pour la cause animale, la dénonciation des actes de cruauté et la reconnaissance de la sensibilité des animaux par la science et le droit, l'engagement des politiques pour améliorer leur situation reste très insuffisant et en décalage avec les attentes de la majorité des Français.

Face à ce constat et fortes de leur expérience, 26 organisations de protection animale ont décidé de se rassembler au sein du collectif AnimalPolitique pour porter la voix de ceux qui ne peuvent s'exprimer et mettre la question animale au cœur des préoccupations politiques.

Dans la perspective des prochaines échéances électorales, notre collectif a rédigé le manifeste AnimalPolitique. Il dresse un état des lieux de la situation des animaux sauvages et domestiques en France et formule nos attentes les plus urgentes sous la forme de 30 propositions concrètes, réalistes et applicables immédiatement, sur les six thématiques majeures de la protection animale : les animaux d'élevage, d'expérimentation, de divertissement et de spectacle, de compagnie, de la faune sauvage ainsi que la place des animaux dans notre société.

Il est destiné aux candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives afin qu'ils prennent position publiquement sur son contenu.

Aujourd'hui, ensemble, construisons une société respectueuse des animaux.

Les membres du collectif AnimalPolitique :

Alliance Anticorrída, Antidote Europe, ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages), Association Stéphane Lamart, C'est Assez !, CIWF France (Compassion In World Farming), CNSPA (Confédération Nationale des SPA de France – Défense de l'Animal), Code animal, CRAC Europe (Comité Radicalement Anti Corrida), FLAC (Fédération des Luttés pour l'Abolition des Corridas), Fondation Assistance aux Animaux, LFDA (La Fondation Droit Animal, éthique et sciences), Fondation Brigitte Bardot, Fondation 30 millions d'amis, FUDA, IFAW France (Fonds international pour la protection des animaux), L214, OABA (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs), One Voice, PETA France (People for the Ethical Treatment of Animals), Pro Anima, Sea Shepherd, SNDA (Société Nationale pour la Défense des Animaux), la SPA (la Société Protectrice des Animaux), 269 Life France, WELFARM.



Préambule

En France, chaque année, plusieurs milliards d'animaux sont utilisés pour leur chair, leur peau, leur pelage ou leur plumage, pour l'expérimentation scientifique, l'enseignement, le divertissement, ou encore pour leur compagnie. Les humains interagissent et partagent un même espace avec des millions d'animaux sauvages. Les animaux occupent une place essentielle dans notre société et notre quotidien. Cependant, leur intérêt propre est rarement pris en compte. Il est donc nécessaire que la valeur intrinsèque de l'animal, par ailleurs reconnue par l'Union européenne, guide nos comportements.

La loi (article L. 214-1 du Code rural et article 515-14 du Code civil) reconnaît l'animal comme un être vivant doué de sensibilité. Pour autant, son statut juridique demeure insuffisamment protecteur et certaines espèces ne sont couvertes par aucune réglementation spécifique. Quant à la réglementation existante, même quand elle est appliquée, elle autorise encore des pratiques sources de souffrances pour les animaux.

Rappelons qu'aujourd'hui en France, les animaux d'élevage sont pour la plupart confinés tout au long de leur vie dans des cages ou des bâtiments fermés, dans des conditions non conformes à leurs besoins physiologiques et comportementaux. Près de 2 millions d'animaux sont réduits à l'état d'objet d'expérimentation. Corridas, combats de coqs, numéros de cirques et exhibitions zoologiques perdurent au nom de la tradition, en dépit de leur violence. Même les animaux dits de compagnie ne sont pas épargnés : maltraitance, reproduction intensive, abandons (plus de 100 000 chaque année)... Les animaux sauvages pâtissent, quant à eux, de l'impact des activités humaines sur leur milieu tandis que la pêche et la chasse continuent d'être pratiquées comme loisirs.

Les organisations de protection animale, qui agissent au quotidien pour protéger et défendre les animaux, comptent de plus en plus de soutiens parmi les Français. L'opinion publique s'exprime largement en faveur de la cause animale : interrogés en 2012 lors des précédentes élections présidentielles, 81% des Français estimaient qu'il était important de protéger les animaux.

Enjeu majeur et incontournable de société, la question de nos rapports aux animaux doit être enfin prise en compte dans les débats politiques. Il est du devoir de chaque acteur de la vie politique de s'engager à améliorer rapidement et durablement les conditions d'existence des animaux.



Animaux d'élevage

Plus d'un milliard d'animaux terrestres sont abattus chaque année en France, principalement à des fins alimentaires. La majorité d'entre eux sont élevés de manière intensive dans des conditions incompatibles avec leurs besoins physiologiques et comportementaux (batteries de cages, confinement dans des bâtiments...). Pour les adapter aux systèmes d'élevage ou aux objectifs de production, les animaux subissent de nombreuses pratiques douloureuses (mutilations, gavage, sélections génétiques préjudiciables...). Une souffrance qui ne s'arrête pas aux portes des élevages : pendant leur transport, les animaux ressentent stress et douleur, de manière exacerbée lors des trajets de longue durée. À l'abattoir, des dysfonctionnements humains, matériels, institutionnels ainsi que les mises à mort sans étourdissement préalable engendrent des souffrances aiguës.

Enfin, l'offre alimentaire actuelle, opaque et insuffisamment diversifiée, ne permet pas aux consommateurs de contribuer à l'amélioration de la situation des animaux d'élevage. Parallèlement à la réduction de la consommation de produits d'origine animale, il est urgent de favoriser par des mesures incitatives l'évolution des élevages vers des systèmes plus respectueux des animaux.

C'est pourquoi nous estimons nécessaires les mesures suivantes :

- 1. Favoriser le plein-air et interdire les cages ainsi que les conditions d'élevage incompatibles avec les besoins des animaux.**
- 2. Mettre fin aux pratiques d'élevage douloureuses (castration à vif, écornage, gavage...).**
- 3. Limiter la durée des transports d'animaux vivants et mettre un terme à leur exportation hors de l'Union européenne.**
- 4. Renforcer la protection des animaux à l'abattoir et rendre systématique l'étourdissement avant toute mise à mort.**
- 5. Faire évoluer les politiques alimentaires et agricoles par une meilleure prise en compte des animaux et de leur bien-être (étiquetage des modes d'élevage et d'abattage, alternatives végétales, ...), conditionner la signature de traités de libre-échange (TAFTA, CETA...) à l'adoption de clauses en faveur de la protection animale.**



Expérimentation animale

Les statistiques 2014 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche font état de 1,8 million d'animaux utilisés pour l'expérimentation, alors même que des scientifiques remettent en cause la pertinence du « modèle animal » en matière de santé humaine. Près d'un million de ces animaux ont subi des procédures provoquant une douleur allant de modérée à très sévère, et 19 % ont souffert d'une mutation génétique dont la majorité avec un phénotype dommageable.

La réglementation en vigueur résulte de la transposition de la directive 2010/63/UE, ayant pour objet de renforcer le bien-être animal en appliquant la règle des 3R (remplacement, réduction et raffinement), l'objectif final annoncé étant le remplacement total des procédures utilisant des animaux.

Pour permettre le développement et la promotion des méthodes alternatives, une instance indépendante doit être créée, le groupement existant (FRANCOPA) n'étant pas doté des ressources nécessaires. Concomitamment, un plan national doit être lancé prévoyant des incitations fiscales, des aides à l'acquisition de matériel de substitution dans l'enseignement ou encore la création de bourses et de diplômes dédiés. Par ailleurs, le terme « alternatif », engendre un risque de confusion avec la règle des 3R, affaiblissant l'effort réalisé pour la promotion des méthodes de remplacement. Une terminologie univoque est nécessaire. Enfin, la transposition de la directive doit être améliorée s'agissant de la composition des comités d'éthique et des sanctions prévues en cas de non-respect de la réglementation.

C'est pourquoi nous estimons nécessaires les mesures suivantes :

- 6. Remplacer la terminologie de « méthode alternative » par celle de « méthode de remplacement » qui n'implique aucun animal, vivant ou tué à cette fin.**
- 7. Créer une autorité administrative indépendante dédiée au développement et à la promotion des méthodes de remplacement.**
- 8. Lancer un plan national des méthodes de remplacement.**
- 9. Mettre en place des comités d'éthique d'établissement véritablement indépendants.**
- 10. Instituer des sanctions pénales effectives et dissuasives.**



Divertissements et spectacles

Capturés, séparés des leurs, élevés pour être exhibés toute leur vie ou mis à mort dans une arène, dressés à exécuter des numéros contre-nature, atteints de troubles du comportement : les animaux détenus par l'industrie du loisir souffrent de la captivité. Et pourtant, les zoos, les cirques, les delphinariums et les arènes sont encore considérés comme des lieux de divertissement.

Soulager la souffrance de ces animaux et améliorer leur quotidien est une urgence. À titre d'exemple, la Fédération des Vétérinaires Européens (FVE) a reconnu que les numéros de cirque n'étaient pas compatibles avec la nature des animaux, tandis que le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a pressé la France d'interdire l'accès des mineurs aux corridas, les qualifiant de « *pratiques violentes* » ayant sur eux « *un effet préjudiciable* ».

« Être épargné de la faim et de la soif, de l'inconfort physique, de la douleur, des blessures, de la détresse, de la peur et être libre d'exprimer des modes normaux de comportement » : ces libertés fondamentales établies par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et considérées comme indispensables au bien-être animal sont aujourd'hui loin d'être respectées dans les lieux qui font commerce de leur exhibition.

C'est pourquoi nous estimons nécessaires les mesures suivantes :

- 11. Interdire la capture des animaux sauvages dans leur milieu naturel et leur importation sur le territoire à des fins de divertissement.**
- 12. Mettre un terme à la présence et à l'utilisation d'animaux sauvages et domestiques dans les établissements et spectacles itinérants ou fixes.**
- 13. Mettre fin dans les zoos et les delphinariums aux programmes d'échanges, d'élevage et de reproduction à des fins commerciales, de divertissement, de pédagogie ou d'études scientifiques.**
- 14. Abolir les corridas et les combats de coqs.**
- 15. Imposer un code de bonne conduite dans les eaux territoriales françaises pour mettre les cétacés libres à l'abri des perturbations induites par l'observation touristique.**



Animaux de compagnie

Selon une étude FACCO / TNS SOFRES de 2014, la France compte plus de 12,7 millions de chats, 7,3 millions de chiens, 5,8 millions d'oiseaux, 34,2 millions de poissons et 2,8 millions de petits mammifères, ce qui la classe en tête des pays d'Europe possesseurs d'animaux de compagnie. Au total, plus de 63 millions d'animaux de compagnie peuplent nos foyers, et plus d'un foyer sur deux accueille un ou plusieurs animaux de compagnie. Fort de ce constat et de l'évolution de notre société, il est impossible de nier que ce sujet prend une place essentielle aussi bien dans le cœur des Français que dans l'actualité.

Car si l'omniprésence des animaux de compagnie est bien réelle, ces derniers en subissent souvent un amer et injuste retour de bâton. En effet, chaque année en France, plus de 100 000 animaux sont abandonnés et des centaines de procédures sont engagées pour des faits de maltraitance par les associations qui prennent ainsi en charge plusieurs milliers d'animaux soustraits à leurs propriétaires.

Souvent victimes d'une société de consommation qui ne leur donne finalement qu'une valeur marchande et ignore leurs besoins réels, ces animaux (chiens, chats, mais aussi de plus en plus de nouveaux animaux de compagnie et animaux de ferme) souffrent également de la méconnaissance que peuvent avoir leurs propriétaires de leurs besoins physiologiques et comportementaux. Ce manque d'information conduit souvent à la non-stérilisation des animaux, aux abandons, ainsi parfois qu'à une euthanasie sans autre motif que le confort du propriétaire.

C'est pourquoi nous estimons nécessaires les mesures suivantes :

- 16. Instaurer une véritable politique nationale de stérilisation et d'identification des animaux domestiques par des incitations fiscales et des campagnes d'information, en portant une attention particulière sur le cas spécifique des DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer).**
- 17. Interdire la cession d'animaux par les particuliers sur les sites marchands, d'annonces gratuites et les réseaux sociaux.**
- 18. Faire de l'intérêt de l'animal une priorité dans les procédures de retrait et de saisie.**
- 19. Interdire les euthanasies non justifiées médicalement.**
- 20. Créer des services d'aide aux animaux appartenant à des personnes en situation de difficulté ponctuelle ou d'exclusion.**



Faune sauvage

Contrairement à l'animal domestique ou à l'animal sauvage captif, l'animal sauvage à l'état de liberté n'est toujours pas protégé par le droit français : lui infliger des sévices graves ou l'abattre de manière barbare n'appelle aucune poursuite. Cette situation incohérente permet toutes sortes d'abus au nom de la tradition, pour la chasse ou à des fins mercantiles. Tout animal, qu'il soit captif ou libre, doit être reconnu comme « un être vivant doué de sensibilité ».

En France, plus des deux tiers des 91 espèces chassables présentent des populations en mauvais état de conservation. Leur chasse contribue à faire diminuer leurs effectifs, accélère leur raréfaction et empêche toute véritable politique de protection à leur égard. Les seules données rendues publiques sur le nombre d'animaux détruits datent de la saison de chasse 1998-1999, durant laquelle 31 millions d'animaux ont été abattus. La chasse est également dangereuse et source d'insécurité pour tous les usagers de la nature : 146 accidents ont été recensés lors de la saison 2015-2016 dont 10 mortels.

Le commerce des animaux sauvages est également une menace pour leur survie et va à l'encontre des efforts mis en place dans la lutte contre le trafic et le braconnage.

C'est pourquoi nous estimons nécessaires les mesures suivantes :

- 21. Reconnaître à tout animal sauvage le statut d'être vivant doué de sensibilité.**
- 22. Interdire les pratiques barbares, réprimer les pratiques sources de stress infligées aux animaux sauvages pour des buts autres que la protection ou la conservation.**
- 23. Réformer la chasse pour mieux protéger la faune sauvage et favoriser le retour naturel des grands prédateurs.**
- 24. Adopter des mesures contre l'insécurité liée à la chasse pour permettre la coexistence de toutes les activités de pleine nature.**
- 25. Mieux encadrer le commerce lié aux animaux sauvages protégés par les réglementations françaises et internationales.**



Animal et société

Une politique globale relative aux diverses utilisations de l'animal est indispensable pour permettre une réelle évolution de la condition animale dans notre pays.

Le respect de l'animal est une notion absente des programmes scolaires alors qu'il constitue une valeur citoyenne au même titre que le développement durable. Il est également à déplorer que les professionnels destinés à être en contact avec les animaux ou chargés d'assurer leur protection n'aient pas l'obligation de suivre une formation sur leurs besoins et comportements. De même, forces de l'ordre et magistrats rencontrent souvent, par manque de connaissances, des difficultés pour faire appliquer les normes juridiques protégeant les animaux.

Actuellement, les organisations de protection animale ne sont pas systématiquement incluses dans les processus de décision politique et ne peuvent pas se constituer partie civile pour certaines infractions portant atteinte à l'intégrité ou à la vie de l'animal. Par ailleurs, les statuts d'objecteurs de conscience et de lanceurs d'alerte ne sont pas définis, ni suffisamment protégés par notre droit. Enfin, il est regrettable que l'État ne dispose pas d'un organe indépendant dédié à la protection animale et ne puisse communiquer des données chiffrées et fiables relatives aux différents domaines impliquant les animaux.

C'est pourquoi nous estimons nécessaires les mesures suivantes :

- 26. Réintégrer la notion de respect des animaux dans les programmes scolaires et former le personnel éducatif à cet enseignement.**
- 27. Rendre obligatoires des formations en éthologie et/ou sur la protection animale pour tous les professionnels en contact avec les animaux ou en charge de leur protection (éleveurs, forces de l'ordre, magistrats, etc.).**
- 28. Renforcer la protection des objecteurs de conscience et lanceurs d'alerte et permettre aux associations de se constituer partie civile pour toutes les infractions concernant les animaux.**
- 29. Instaurer un système de recueil de données chiffrées dans tous les domaines impliquant des animaux.**
- 30. Légitimer les politiques de protection animale en instituant un organe autonome dédié aux animaux et indépendant du ministère de l'Agriculture et donner une place significative aux associations compétentes dans les organes décisionnaires.**

Organisations participantes



Alliance Anticorrída

Basée à Nîmes, capitale de la tauromachie, l'Alliance Anticorrída agit, en continu, depuis 23 ans. Elle s'emploie à éradiquer les sévices infligés aux taureaux et chevaux de corrída. Elle a notamment fait interdire le « Taureau à la corde » et plusieurs corrídas qui produisaient des enfants toreros.
www.allianceanticorrída.fr



Antidote Europe : pour une science responsable

Comité scientifique qui œuvre pour une meilleure prévention en matière de santé humaine, informe sur le danger d'utiliser les données issues de l'expérimentation animale, fait la promotion de méthodes plus modernes et plus fiables non basées sur l'expérimentation animale, notamment dans son domaine d'expertise qu'est la toxicologie.
www.antidote-europe.org



ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages)

L'ASPAS est une ONG 100 % indépendante, agréée depuis 1986 pour la protection de la nature et reconnue d'utilité publique depuis 2008. Ses buts sont principalement la préservation de la faune sauvage et des milieux naturels avec entre autres, ses Réserves de Vie Sauvage®.
www.aspas-nature.org



Association Stéphane Lamart

L'association Stéphane Lamart «Pour la défense des droits des animaux», reconnue d'utilité publique, œuvre depuis plus de seize ans afin de faire évoluer les droits des animaux. Elle intervient au niveau national pour porter secours à tous types d'animaux et les défendre devant les tribunaux.
www.associationstephanelamart.com



C'est Assez !

L'association C'est Assez ! dénonce le massacre des cétacés dans le monde et particulièrement ceux du Japon en lien direct avec l'approvisionnement des delphinariums. Elle dénonce l'imposture des delphinariums et veut obtenir leur fermeture progressive en Europe et la réhabilitation des cétacés captifs dans des sanctuaires marins.
www.cestassez.fr



CIWF France (Compassion In World Farming)

ONG internationale, créée en 1967 par un éleveur laitier en réaction à l'intensification de l'élevage, CIWF a pour mission de promouvoir le bien-être des animaux d'élevage et de mettre fin à l'élevage industriel. CIWF met en évidence les liens étroits existants entre bien-être animal, santé publique, sécurité alimentaire et problématiques environnementales.
www.ciwf.fr



CNSPA (Confédération Nationale des SPA)

La Confédération Nationale des SPA de France, sise à Lyon, a été fondée en 1926 et est reconnue d'utilité publique. Elle rassemble et soutient 260 refuges gérés par des associations locales autonomes, présentes sur 94 départements. Ces refuges prennent en charge 180 000 animaux chaque année.
www.cnspa.fr



Code Animal

Code animal est une association créée en 2001, indépendante de tout groupe politique ou religieux et composée uniquement de bénévoles. Fondée sur le respect de tout être vivant, humain ou non humain, elle se consacre à la défense des animaux captifs des cirques, des zoos, des delphinariums, et à celle des nouveaux animaux de compagnie.
www.code-animal.com



CRAC Europe (Comité Radicalement Anti Corrida)

Le CRAC est la plus ancienne association française contre la tauromachie. Elle fut créée en 1991 par Jacques Dary et Aimé Tardieu. En 2001, le «cRac» de réformiste devient « Radical ». En 2007, le Crac « Europe » voit le jour et est régit par la loi de 1908. L'accent est mis sur la protection de l'enfance.
www.anticorrida.com



FLAC (Fédération des luttes pour l'abolition des corridas)

La FLAC agit contre les violences générées à l'encontre des enfants, des hommes et des animaux dans les arènes et les écoles de tauromachie. Elle est un outil d'information, de coordination et d'initiation d'actions fédératives pour faire travailler ensemble les associations de protection animale, afin d'agir efficacement contre le lobby taurin.
www.flac-anticorrida.org



Fondation Assistance aux Animaux

Créée en 1930, reconnue d'utilité publique en 1989, la Fondation Assistance aux Animaux gère une vingtaine de refuges, dispensaires, ferme et centres d'accueil pour animaux. Elle secoure les animaux maltraités, et poursuit en justice les auteurs de mauvais traitements.
www.fondationassistanceauxanimaux.org



LFDA (La Fondation Droit Animal, éthique et sciences)

La LFDA, reconnue d'utilité publique, est un groupe pluridisciplinaire de réflexion et d'études qui vise à transposer dans le droit les avancées scientifiques concernant l'animal et la préservation des espèces animales, en toute indépendance, et en tenant compte des évolutions éthiques de la société.
www.fondation-droit-animal.org



Fondation Brigitte Bardot

La Fondation Brigitte Bardot, créée en 1986 et reconnue d'utilité publique en 1992, œuvre à la protection de l'animal sauvage et domestique, en France et dans le monde entier. Elle recueille des milliers d'animaux de ferme et de compagnie, soutient des programmes de conservation dans plus de 60 pays.
www.fondationbrigittebardot.fr



Fondation 30 millions d'amis

La Fondation 30 Millions d'Amis – reconnue d'utilité publique – se bat depuis plus de 30 ans pour faire progresser le droit des animaux et œuvre sur tous les fronts, en France et à l'étranger, pour les défendre et les protéger.
www.30millionsdamis.fr



FUDA

FUDA est une ONG internationale de protection animale, fondée en 2011 en Amérique du Sud. Elle s'inscrit dans une démarche de lutte contre toute forme d'exploitation et de souffrance animale, sur le terrain dans des situations d'urgence, dans l'organisation de rassemblements revendicatifs, par des conférences, des rencontres, des documentaires vidéo...
www.mouvementfuda.com



IFAW France (Fonds international pour la protection des animaux)

Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW), créé en 1969, d'envergure internationale, œuvre à l'amélioration du bien-être des animaux sauvages et domestiques en réduisant leur exploitation commerciale, en protégeant les habitats et en portant secours aux animaux en détresse.
www.ifaw.org/france/frontpage



L214

Fondée en 2008, L214 Éthique & Animaux est une association de défense des animaux utilisés dans la production alimentaire. Par l'organisation d'actions et par la diffusion d'images et d'informations, L214 a pour but de nourrir le débat public autour de la place accordée aux animaux et soulever la question du spécisme.

www.l214.com



OABA (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs)

L'OABA fondée en 1961 et reconnue d'utilité publique depuis 1965 est la première association française spécialisée dans la protection des animaux de rente, de l'élevage à l'abattoir. L'OABA mène des actions de terrain : sauvetages d'animaux maltraités (1200 bovins et ovins en 2015) et visites d'abattoirs.

www.oaba.fr



One Voice

One Voice milite en France et à l'étranger pour les droits des animaux et la reconnaissance d'un statut juridique. Elle défend les individus sentients, indépendamment de leur espèce, contre toute forme d'exploitation, et œuvre pour l'égalité de considération entre les animaux et les humains.

www.one-voice.fr



PETA France (People for the Ethical Treatment of Animals)

PETA France est une association à but non lucratif dédiée à établir et protéger les droits de tous les animaux. PETA croit en la non-violence. Elle œuvre par le biais de la sensibilisation du public, par la recherche, la législation, des événements spéciaux, l'implication de personnalités ainsi que des campagnes de protestation.

www.petafrance.com



Pro Anima

Pro Anima promeut une recherche responsable. Nous dénonçons l'expérimentation animale et apportons des solutions concrètes en aidant financièrement des programmes scientifiques n'impliquant pas d'expérimentations animales grâce à notre fonds EthicScience.

Nous pilotons le programme unitaire VALITOX, une alternative aux expérimentations animales.

www.proanima.fr



SNDA (Société Nationale pour la Défense des Animaux)

La Société Nationale pour la Défense des Animaux (SNDA) œuvre pour que la législation et la réglementation existante protégeant les animaux soient respectées et évoluent vers une meilleure protection en publiant notamment des rapports dédiés à certains aspects de la protection des animaux.

www.snda.asso.fr



Sea Shepherd

Sea Shepherd est une ONG internationale à but non lucratif anti-braconnage et de défense de la vie marine sous toutes ses formes, particulièrement en l'absence de Police internationale en haute mer et face aux lacunes des États dans de nombreuses eaux territoriales.

www.seashepherd.fr



La SPA (la Société Protectrice des Animaux)

Fondée en 1845, reconnue d'utilité publique en 1860, la SPA est la première association de protection animale créée en France. Via ses 73 refuges, Maisons SPA et dispensaires, elle recueille chaque année 46 000 animaux et en soigne 130 000. La Protection Animale et la Cellule Anti-Trafic mènent 2500 enquêtes et déposent 450 plaintes par an pour maltraitance.

www.la-spa.fr



WELFARM

WELFARM, dont la mission est reconnue d'utilité publique, agit depuis plus de 20 ans pour améliorer les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux. Elle œuvre auprès des professionnels et des institutions publiques pour une meilleure prise en compte du bien-être animal, et mène des actions de sensibilisation du grand public.

www.welfarm.fr



269 Life France

Le collectif 269 Life France prône une éthique végane animaliste abolitionniste, un renversement du paradigme concernant notre perception des animaux autre qu'humains par des actions à la fois choc et artistiques, et une redéfinition du statut des animaux dans notre législation.

www.269life-france.org

Contact :

Lucille Peget - Coordinatrice du projet AnimalPolitique.
0033 6 46 16 77 35 - lucillepeget@gmail.com
contact@animalpolitique.com - www.animalpolitique.com

Direction et responsables de publication :

Lucille Peget et Madline Reynaud

Le collectif AnimalPolitique remercie :

Les députées Laurence Abeille & Geneviève Gaillard pour avoir encouragé ce projet,
L'association CNPA pour sa contribution à la publication du manifeste,
L'association La Nuit Avec un Moustique pour la création et l'hébergement du site animalpolitique.com,
Barbara Boyer pour la relecture et les corrections,
Rémi Collange (ASPAS) pour la réalisation de la maquette,
Sylvain Morand pour la création du logo.

Photographies :

Benard Alliez, Denis-Richard Blackburn, Rémi Collange, Pixabay - CC0





AnimalPolitique